

Rapport de présentation

VOLUME 8
ANALYSE FONCIÈRE
ANGLESQUEVILLE-L'ESNEVAL



Article L151-9 du Code de l'urbanisme
DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES, À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES

Zones urbaines mixtes (UA / UB / UC / UD / UE) Zones urbaines d'activités économiques (UY)

MOBILISATION FONCIÈRE

HABITAT	2014	2021	2024	2035
	1,7 ha consommé en extension 33 logements réalisés	- consommé en extension 2 logements réalisés	1,7 ha projeté en extension	

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	2014	2021	2024	2035
	- consommé en extension	- consommé en extension	- projeté en extension	

ÉQUIPEMENT	2014	2021	2024	2035
	- consommé en extension	- consommé en extension	0,4 ha projeté en extension	

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2014 / 2020

Habitat

- Densification
- Extension

Activité économique

- Densification
- Extension

Équipement

- Densification
- Extension

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2021 / 2024

Habitat

- Densification
- Extension

Activité économique

- Densification
- Extension

Équipement

- Densification
- Extension

OPÉRATIONS PROJÉTÉES SUR LA PÉRIODE 2025 / 2035

Habitat

- Extension

Activité économique

- Extension

Équipement

- Extension

POTENTIELS DE DENSIFICATION
38 potentiels
0 inconstructibles*
9 constructibles sous condition**
29 sans contrainte***

* sont identifiés comme « inconstructibles » (polygones blancs) les potentiels situés dans les périmètres couverts par les dispositions réglementaires suivantes : espace boisé classé (EBC), verges (V), interdiction de raccordement au réseau collectif (IR), bande d'inconstructibilité (BI), OAP (OAP), parc et jardin remarquable (PJ), ensemble cohésion (EC), exploitation agricole (EA), secteurs de risques d'inondation (R / EF / PPR) ou autres zones à fortes contraintes identifiées (article 9)
** sont identifiés comme « constructibles sous condition » (polygones orange) les potentiels situés dans les zones humides et les secteurs de risques donnant lieu à une constructibilité sous condition (PPR, cavité souterraine)
*** les potentiels identifiés comme « sans contrainte » (polygones rouges) restent soumis au règlement et aux autres dispositions du PLU. Leur constructibilité ne peut être garantie avec certitude

RÉPARTITION DES POTENTIELS À DESTINATION RÉSIDENTIELLE
1 33 4
Fiche Parcelle libre Division simple Division complexe

38 potentiels

48 à 63 logements estimés

- de potentiel économique